Image not found or type unknown

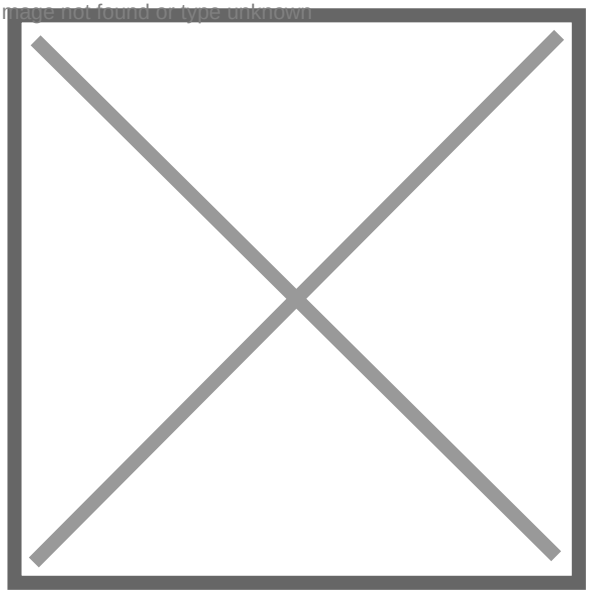

Licencieme,t en expatriation et maison mère en france

Par **titi**, le **20/08/2010** à **14:55**

Bonjour,
Actuellement expatrié à Madagascar, mon entreprise installé en région parisienne m'a fait signé un contrat d'expatriation en 2 parties : 1 contrat local (malgache) + un contrat de louage avec une société mauricienne (sans bureau). donc ps de contrat avec l'entreprise mère en France. Pour autant la direction entre l'entreprise mère et l'entreprise malgache et mauricienne est la même. Aujourd'hui les relations avec mon entreprises sont plus que tendues. La direction souhaite se séparer de moi et parce qu'elle a été informée que j'avais regardé les opportunités d'emploi a ouvert mon poste alors même que je ne suis pas démissionnaire. Ma question est la suivante. : mon entreprise n'a pas cotisé aux assedic et pretend que je n'ai aucun droit en la matière, car je ne dépend pad de la maison mère. pourtant entre la maison mère, la société mauricienne et la société malgache .. la direction est lal même. Es ce légal ?

Je suis actuelleme nt en France et repars demain pour Maedagascar. pourriez vous me conseiller su la démarche à suivre ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés